

COMMUNIQUÉ

LE CIRQUE DE LA HAUSSE DU SMIC

En 2026, le SMIC augmente, l'inflation continue de grimper et, la conséquence de tout cela, les agents publics débutent au SMIC !

Le salaire des agents publics repose sur la valeur du point d'indice, qui est gelé depuis juillet 2023. À l'inverse, le SMIC augmente automatiquement avec l'inflation.

Le point d'indice ne sert désormais plus qu'à une seule chose : **INDIQUER À QUELLE VITESSE LE POUVOIR D'ACHAT RECULE.**

Le SMIC **RATTRAPE** et **DÉPASSE** les premiers échelons des grilles, particulièrement en catégorie C.

Au 1er janvier 2026, le SMIC a été revalorisé donc l'indemnité différentielle est activée



Ce que demande **LE SNPC FO GENDARMERIE**

Revalorisation immédiate du point d'indice
Remise à niveau durable des grilles indiciaires
Respect du déroulement de carrière